



Aveyron

Le 20 mai 2015 à 10 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Bel, Annie Cazard, Corinne Compan, Émilie Gral et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Vincent Alazard, André At, Jean-Luc Calmelly, Régis Cailhol, Éric Cantournet, Sébastien David, Jean-louis Denoit, Jean-François Galliard, Serge Roques.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Sylvie Lopez et Messieurs Jacques Barbezange, Alain Fauconnier, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, Annick Audiffred et Messieurs Lionel Coursières, Éric Flores, directeur départemental, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame le payeur départemental et Monsieur Michel Galtier.

Membre de droit : Monsieur le préfet.

Date de convocation : 5 mai 2015.

1 - CONSTITUTION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le rapport n° 3.

Considérant que l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et le cas échéant d'un membre supplémentaire.

Considérant que sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement ; qu'au cours de cette réunion, les membres du bureau, autres que le président, sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers et qu'un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de secours et de lutte contre les incendies ou, si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des EPCI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- ✓ fixe à 5 le nombre de membres du bureau du conseil d'administration,
- ✓ élit les membres du bureau ainsi qu'il suit :
 - Monsieur Jean-Claude Anglars, président,
 - Monsieur Serge Roques, 1^{er} vice-président,
 - Madame Annie Bel, 2^{ème} vice-présidente,
 - Madame Sylvie Lopez, 3^{ème} vice-présidente,
 - Monsieur Christophe Saint-Pierre en qualité de membre.

Fait à Rodez, le 22 JUIN 2015

Le Président,



Jean-Claude Anglars